

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2023

AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR LA TERRITORIALISATION ET LA FORMATION -
(N° 1768)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS55

présenté par
M. Neuder, rapporteur

ARTICLE 3

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour répondre aux craintes exprimées quant à cet alinéa, qui ne visait en aucun cas à remettre en cause le libre choix de la spécialité en troisième cycle, le rapporteur propose sa suppression.